

Fiche pratique - Partie 7

Le projet associatif



Découvrez dans cette fiche pratique toutes les informations à connaître à propos du projet associatif.

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer cette fiche que si nécessaire.

1/ PRÉAMBULE

Avant d'aborder le projet associatif, il est important de rappeler que **les statuts** permettent de donner à l'association une existence légale et ont force de loi, notamment pour l'objet de l'association et son mode de fonctionnement. **Le règlement intérieur** est en revanche un document facultatif qui complète et précise les statuts.

2/ DÉFINITIONS

Le projet associatif est le résultat d'une réflexion collective sur ce que souhaitent réaliser les membres de l'association, sur la manière dont ils veulent le faire et dans quel délai, compte tenu de la situation actuelle de leur structure. C'est une démarche fédératrice qui se présente sous la forme d'un document écrit correspondant à un engagement de tous les acteurs internes de l'association.

En d'autres termes c'est une **démarche mobilisatrice** de toutes les énergies de l'association pour l'adapter à son environnement :

- *Connaître ses points forts, ses points faibles*
- *Définir et hiérarchiser des objectifs clairs, opérationnels et quantifiés*
- *Anticiper, définir et planifier des actions dans le temps*
- *Agir pour ne pas subir*
- *Permettre aux membres de l'association de se sentir impliqués et investis d'un rôle identifié*

3/ MÉTHODOLOGIE

L'élaboration du projet associatif nécessite d'adopter une méthode appropriée pour rassembler les conditions d'une construction et d'une mise en œuvre efficace.

Cette méthode se décline en cinq étapes :

1. La constitution de l'équipe projet
2. Le diagnostic et l'analyse
3. La déclinaison des objectifs et la définition des moyens
4. La construction du plan d'actions
5. L'évaluation des actions

La rédaction du projet associatif permet de donner du sens aux actions en formalisant la raison d'agir au sein de l'association et de faire le point sur l'association dans les domaines le concernant, tels que :

- *Le volet activité qui renvoie aux activités traditionnelles liées au développement*
- *Le volet éducatif qui renvoie :*
 - *aux valeurs que l'association veut transmettre à l'ensemble des acteurs,*
 - *aux actions à caractère éducatif (citoyenneté, lutte contre les incivilités, respect de l'environnement, ...)* ;
- *Le volet social qui renvoie à l'ensemble des initiatives destinées à des publics dits « cibles » et à tous dispositifs dans lesquels l'association est impliquée ;*
- *Le volet économique qui formalise et synthétise les moyens et ressources rendant possible la réalisation du projet à court, moyen, long terme.*

La première étape qui consiste à former une équipe projet doit prendre en compte la capacité de mutualiser les ressources humaines en s'appuyant sur les compétences dont disposent les différents acteurs de l'association, élus, salariés et bénévoles impliqués dans la vie de l'association.

La deuxième étape, le diagnostic et l'analyse consiste à élaborer un état des lieux en prenant en compte l'environnement interne (forces et faiblesses) et externe (opportunités et menaces) de l'association, puis de procéder à l'analyse. Il s'agit de la base du projet associatif. L'objectivité est le maître mot de cette étape.

Il est ici important d'analyser de façon critique l'état des lieux des forces et des faiblesses qui émanent de l'environnement interne de l'association (prise en compte des ressources humaines, financières et matérielles), mais aussi des opportunités et des menaces qui proviennent de l'environnement externe de l'association (analyse des partenariats, des contraintes politiques, économiques, juridiques, du marché, de la concurrence...)

Il s'agit d'expliquer les constats du diagnostic, de rechercher les causes de la situation actuelle.

Il s'agit de faire des choix en fonction de l'analyse découlant de l'état des lieux: priorisation des objectifs (généraux, opérationnels...) Il faut aller du général au plus précis dans cette définition des objectifs, cela sera déterminant notamment pour l'évaluation. Cette étape est décisive car elle va concrètement déterminer et orienter le contenu du plan d'actions. Chaque objectif doit être évaluable et positionné dans le temps. Il faut des objectifs ambitieux mais surtout réalistes. Un lien important doit exister entre ces objectifs et l'analyse de l'état des lieux.

Cette étape consiste à décliner chaque objectif sous forme d'actions concrètes qui viseront à structurer l'organisation et développer les pratiques.

La planification des actions consiste à définir les priorités d'actions, d'articuler les actions de manière logique et chronologique, de répartir les tâches selon les compétences de l'équipe, de fixer des échéanciers réalistes et précis.

Dans une organisation à moyen ou long terme, des fiches actions précises peuvent compléter le projet associatif. Elles sont rédigées avec le rappel de l'objectif, la période, un résumé, le type de public cible et le nombre prévisionnel, qui est

en charge de cette action, les moyens, les partenaires associés, l'échéancier, les modalités de suivi, le coût prévisionnel.... Certaines de ces fiches peuvent être intégrées dans vos dossiers de demande de subventions auprès des partenaires institutionnels.

Il est important de définir des critères et des indicateurs qui permettront d'évaluer la réalisation des actions mais aussi des objectifs fixés : ces critères peuvent être utilisés chaque année pour présenter le bilan. Ce sera également une base de travail pour des adaptations lors des années suivantes.

4/ CONCLUSION

Le projet associatif donne du sens à l'engagement associatif, il crée du lien entre les acteurs de l'association et porte une ambition auprès des partenaires et des instances institutionnelles.

Pour sa réalisation il est conseillé de faire appel à des structures de conseil dans le domaine de la gestion associative :

- *Les points d'appui à la vie associative - Les PAVA*
- *La ligue de l'enseignement*
- *Le Comité Départemental pour le développement de l'Emploi Associatif - Centre de Ressources et d'Information pour le Bénévoles - Le CODDEA - CRIB*
- *Le Comité Départemental Olympique et Sportif - Le CDOS*

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

- *Le CODDEA- CRIB, Comité départemental pour le développement de l'emploi associatif, Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles*
 - *contact@coddea.org*
 - *02 33 55 91 04*
- *Le Comité Départemental Olympique et Sportif*
 - *info@cdos-manche.org*
 - *02 33 57 67 97*

